

Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mercredi cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Marcihac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 04 juillet 2024

Présents :

Jean-Paul MIGNAT, Jean-François Blum, Éric Laville, Laurent LE MOING,

Absents excusés : Michel DELPECH, Erik ROUSSEAU, Henri-Paul LIEURADE, Véronique JOURDAN, Carine LE LOUREC, Sandra ZOGRAPHS

Secrétaire de séance : Éric Laville

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) *Convention commune / Olterra*
- 2) *Questions diverses*

1- Convention : commune de Marcihac sur Célé / Association Olterra.

Le Maire ouvre la séance, et déclare qu'étant lui-même, comme la grande majorité des conseillers absents, membre du Foyer Associatif Rural il ne peut prendre part ni aux débats ni au vote.

M. Jean-François Blum quitte la séance, son épouse étant membre de l'association. Cette séance ne nécessitant pas de quorum puisque qu'elle est la conséquence de l'absence de quorum à la séance précédente du 4 juillet 2024, dûment convoquée le lundi 28 juin 2024.

M. le Maire confie la tenue de la séance à M. Éric Laville.

M. le Maire et M. Blum quittent la séance

Messieurs Laville et Le Moing ayant pris connaissance des termes de la convention concernant la participation de la commune à la location des locaux abritant le Foyer Associatif Rural et constatant que le Foyer Associatif Rural est l'une des activités de l'association Olterra décident:

- d'accepter les termes de la convention telle que jointe au présent compte rendu.
- et mandate le Maire pour signer celle-ci avec l'Association Olterra.

Le sujet étant épuisé, M. le Maire revient en séance.

- 2- Questions diverses.
Pas de questions

La séance est levée à 18h45

Le secrétaire de séance

Éric Laville



Le Maire

Jean-Paul Mignat

